



## RESPONSABLE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE DU SENAT

**Libellé du poste :** Responsable de la téléphonie fixe et mobile du Sénat, affecté à la direction des Systèmes d'Information (DSI) du Sénat

**Type de contrat :** CDD de droit public de 2 ans renouvelable en CDI

**Date de recrutement souhaitée :** 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Rémunération mensuelle nette :** 5 000 € à négocier en fonction de l'expérience et des compétences

**Lieu :** locaux du Sénat, Paris 6<sup>ème</sup> arrondissement, à proximité du jardin du Luxembourg

### Contexte :

La direction des Systèmes d'Information (DSI) du Sénat définit la stratégie du Sénat en matière d'infrastructures téléphoniques et informatiques. Elle fournit des matériels et des prestations de téléphonie fixe et mobile aux personnels du Sénat, et assure le support téléphonique associé à ces prestations.

### Missions et activités principales :

Au sein de la DSI, et plus particulièrement du pôle système, téléphonie et exploitation, vous intégrerez une équipe composée actuellement d'une responsable adjointe et de deux techniciens que vous aurez vocation à animer.

#### - *Concevoir et réaliser les réseaux de Telecom*

- Définir une architecture « réseaux » en tenant compte des contraintes financières et techniques et de la maintenance à déployer
- Proposer et orienter les choix technologiques en collaboration avec les constructeurs, les intégrateurs et la direction des Systèmes d'Information
- Rédiger les pièces techniques des appels d'offre en relation avec les télécoms et leurs nouveautés
- Analyse des candidatures, choix du candidat selon des critères définis et des barèmes de notation établis
- Négocier les contrats avec les entreprises retenues et s'assurer du respect des règles contractuelles

#### - *Superviser le travail effectué par les techniciens*

- Établir les tâches quotidiennes au maintien des installations téléphoniques en bon fonctionnement
- Planification des visites techniques annuelles des matériels d'énergie et fonctionnels (gestion de l'obsolescence et du renouvellement matériel)
- Rendre compte des pannes et anomalies de fonctionnement
- Établir un compte rendu annuel de l'activité pour suivi et amélioration

- Contrôler la réalisation des prestations et assurer le suivi avec des facteurs de performance au travers de réunions techniques et comités de pilotage
  - Assurer la veille technologique sur les offres télécoms du marché
  - Contribuer à la maîtrise des dépenses téléphoniques
- Suivi des dépenses téléphoniques et des engagements financiers annuels contractuels

### **Aptitudes requises :**

#### *Savoirs*

- Expertise technique en matière de télécom, niveau ingénieur
- Environnements techniques (réseaux et bâtiments compris)
- Expertise sur les produits et solutions Mitel
- Formation continue sur les nouvelles technologies (niveau expertise)
- Les métiers du bâtiment (construction et maintenance) (niveau application)
- Connaissance des règles de marché
- Les outils informatiques (niveau application)

#### *Savoir-faire*

- Manager une petite équipe
- Travailler en équipe avec le reste de la DSI et les utilisateurs
- Mener des négociations avec une diversité d'acteurs (opérateurs, intégrateurs...)

#### *Savoir-être*

- Précision, méthode et rigueur
- Discrétion
- Travail en équipe
- Capacité à rendre compte
- Bon relationnel
- Capacité d'adaptation à une diversité d'interlocuteurs, de situations, de cas critiques et de remise en cause

### **Diplôme et expérience souhaités :**

- Diplôme d'ingénieur Télécom
- Expérience technique et/ou managériale de 10 ans minimum

### **Divers :**

- Temps de travail annuel de 1607 heures
- Télétravail possible
- Mutuelle, prévoyance
- Restauration sur place
- Comité d'œuvres sociales (chèques vacances, billetterie...)

### **Contact :**

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation avant le 6 septembre 2021 à :  
[recrutement-dsi@senat.fr](mailto:recrutement-dsi@senat.fr)

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter : [l.zanello@senat.fr](mailto:l.zanello@senat.fr)

Les candidatures non sollicitées provenant de cabinets de recrutement ne seront pas retenues.